Menaces sur les défenseurs des droits humains

Militer pour les droits humains se paye parfois au prix fort dans de trop nombreux pays. Cela a couté la vie à Floribert Chebeya en République démocratique du Congo. Luis Guillermo Perez se voit, quant à lui, menacé par les services de renseignement colombiens… en Belgique. La vigilance et la solidarité sont de mise pour les soutenir dans leur lutte.

« On ne lutte pas en se cachant »

Benoît Van der Meerschen

Notre petit pays, si prompt à faire la leçon sur le plan international, est loin d'être exempt de critiques. La succession de condamnations internationales concernant le non-respect des droits humains en Belgique en est la preuve. Mais ces problèmes, réels et sérieux, ne doivent pas nous faire oublier à quel point, dans d'autres pays du monde, l'action même des « défenseurs des droits de l'Homme » est en soi une source de danger. Et la Ligue des droits de l'Homme (LDH), qui concentre son action de vigilance sur la Belgique, ne perd pas de vue la nécessaire solidarité qui doit lier tous ceux qui, ici ou ailleurs, luttent pour la défense des droits humains.

Dans ce cadre, la mort de Floribert Chebeya a été un véritable traumatisme. Dans l'après-midi du 1er juin 2010, Floribert Chebeya avait reçu un appel téléphonique l'invitant à répondre à un rendez-vous sollicité auprès de l'inspecteur général de la police nationale congolaise, le général John Numbi, véritable bras droit du président Kabila depuis des années.

J'avais rencontré le général Numbi au printemps 2009 dans ses bureaux à Kinshasa. Lors de notre discussion, il s'était violemment emporté lorsque j'avais prononcé le nom de Floribert Chebeya et évoqué les problèmes (menaces, harcèlement, détention arbitraire…) que ce dernier rencontrait au quotidien dans son action.

Accompagné de Fidèle Bazana, son chauffeur de l'Organisation congolaise de défense des droits humains, « Voix des sans-voix », M. Chebeya s'est rendu dans ces mêmes bureaux vers 17 heures. Ils n'ont plus donné signe de vie à partir de ce moment. Très vite, l'inquiétude a été là. J'ai vu et relayé, dès le matin du 2 juin, l'appel urgent lancé par l'Observatoire des défenseurs des droits de l'homme. Quelques heures plus tard, la nouvelle tombait : son corps avait été retrouvé sans vie par la police à bord de sa voiture sur une route à la sortie de Kinshasa. Dans une mise en scène sordide et humiliante. Fidèle Bazana, lui, est encore aujourd'hui porté disparu.

FLORIBERT CHEBEYA : UN ENGAGEMENT

Floribert Chebeya était un militant des droits de l'Homme incontournable en République démocratique du Congo. Il l'était déjà au temps du Zaïre du maréchal Mobutu. Depuis si longtemps et de façon si prégnante que son engagement semblait se confondre avec sa vie entière.

J'ai vu Floribert Chebeya tant de fois. À Kinshasa comme à Bruxelles. Pour évoquer toujours les mêmes thèmes, pour entendre, toujours avec le même débit, toujours les mêmes indignations et préoccupations. Comme un disque rayé malgré son actualité.

Mais je le connaissais sans le connaitre, Floribert Chebeya ne laissant que peu d'occasions de découvrir l'homme derrière le militant. Avec lui, pas de Primus ou Skoll en terrasse à la Cité pour refaire le monde ou, plus modestement, le Congo. Il était tout à sa tâche. Exclusivement.

Je n'étais donc pas un intime. Je n'oserai pas dire non plus un compagnon de lutte tellement les enjeux étaient clairement différents pour lui et moi. À Bruxelles, on irrite tout au plus. À Kin-la-belle, on tue.

En 2009, Floribert Chebeya avait déjà payé un lourd tribut à son engagement. Le 15 mars 2009, la synergie des ONG de la société civile congolaise avait organisé une conférence de presse dans les bureaux du Renadhoc[1]. Cette conférence avait pour objectif d'annoncer la tenue d'une marche pacifique pour dénoncer « le péril pesant sur la nouvelle démocratie à la suite des violations de la Constitution et du règlement intérieur de l'Assemblée nationale ».

À la fin de la conférence, les bureaux ont été encerclés par des agents de l'Agence nationale de renseignements (ANR), accompagnés de policiers. Les

1 Réseau regroupant une quarantaine d'ONG congolaises de défense des droits humains dont la Ligue des électeurs, l'Asadho, la Voix des sans-voix pour les droits de l'homme.

agents ont passé à tabac plusieurs personnes et ont saisi de l'argent, des ordinateurs et des dossiers. Floribert Chebeya et d'autres ont été brutalement appréhendés — sans mandat d'arrêt — et conduits dans les locaux de l'ANR.

Floribert Chebeya m'avait raconté ce trajet : « L'agent roulait à tombeau ouvert, tenant d'une main un révolver qu'il braquait sur les véhicules venant en sens inverse, à la grande stupéfaction des passants terrorisés, rappelant ainsi la classe d'intouchables au-dessus de la loi du temps du maréchal Mobutu. »

Comme pour n'importe quel témoin interrogé dans le cadre de la rédaction d'un rapport de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme[2] (FIDH), je lui ai demandé si nous pouvions nommément le citer. Il m'a regardé, à la fois incrédule et goguenard avant d'asséner : « Mais Benoît, on ne lutte pas en se cachant. »

Floribert ne s'est pas caché. Il en est mort.

Ses funérailles ont été un moment de recueillement, tristesse, colère et peur à la fois. Famille, amis, militants, compagnons de route, partenaires ; tous — même les bourreaux, acte ultime d'intimidation — se sont succédé de longues heures durant devant sa dépouille. Avec, pour beaucoup, des questions quant à leur engagement. Car si même Floribert Chebeya a pu être assassiné, qui est encore en sécurité ?

L'OBSTINATION DU TÉMOIGNAGE

Le sort de Floribert me hantera encore longtemps. Il nous rappelle aussi cet impératif devoir de solidarité qui doit, tous, nous animer. Au-delà des frontières. Pour qu'un meurtre pareil ne puisse plus arriver.

En février 2002, perdu à Dolisie, petite ville du Congo-Brazzaville à côté de la frontière avec l'Angola, j'avais rencontré des militants d'organisations locales ravis de rencontrer une délégation de la FIDH. Dans une petite salle bondée, l'un d'entre eux s'était levé pour, simplement, me remercier de ma présence. Il avait alors ajouté : « La dernière fois que nous avons eu des troubles, je me suis enfui et j'ai pris votre dernier rapport avec moi. Et je me suis senti moins seul. » Simplement parce que quelqu'un, ailleurs, sur la scène internationale, témoignait de ce que lui, au quotidien, vivait dans sa chair. Et le simple fait de se sentir moins seul était suffisant pour lui permettre de ne pas abandonner, de ne pas céder.

Les violations des droits humains se nourrissent avant tout du silence, parfois le nôtre. À nous de ne jamais l'oublier. ■

2 Rapports disponibles sur <www.fidh.org>.

Où la Colombie délocalise ses violations des droits fondamentaux…

Dan Van Raemdonck

En octobre 2010, la chambre d'accusation de l'Assemblée nationale colombienne a ouvert une enquête contre l'ex-président de la République, Álvaro Uribe Vélez, pour la commission d'actes illégaux sous sa direction par le DAS (Département administratif de sécurité), l'un des services de renseignement colombiens. D'autres procédures judiciaires à l'encontre de fonctionnaires du DAS sont également en cours, notamment contre l'un des directeurs du DAS, pour homicide aggravé de syndicalistes. En outre, de nombreuses personnes ont été espionnées, stigmatisées, discréditées, menacées et persécutées par le DAS. Parmi elles, des juges de la Cour suprême colombienne, des défenseurs des droits humains, des journalistes, des syndicalistes, des opposants politiques et des membres d'ONG.

Dans le cadre de ces procédures, les documents internes découverts par la justice colombienne ont révélé que le DAS menait aussi des activités sur le territoire européen, l'opération Europa, dont le but était de discréditer les institutions et personnes visées : le système juridique européen, la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen et le bureau de la haute-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies. Plusieurs gouvernements ainsi que diverses ONG et particuliers, européens ou colombiens établis en Europe, ont été touchés par les actions du DAS.

Le 19 octobre 2010, six associations (parmi lesquelles la FIDH) et certaines victimes d'espionnage par le DAS ont déposé plainte avec constitution de partie civile auprès de la justice belge. Ces organisations, et des individus qui travaillent ou ont travaillé pour elles, ont été victimes de menaces, ainsi que d'écoutes téléphoniques, d'interceptions de courriers et courriels, et de cambriolage en vue de soustraire des fichiers informatiques. Elles estiment que ces actions sont constitutives de diffamation, d'espionnage et d'intimidation, et entravent le bon fonctionnement de la démocratie en Colombie et en Europe. Les plaignants suspectent aussi le DAS d'avoir organisé un cambriolage au domicile en Belgique de Luis Guillermo Perez, secrétaire général de la FIDH, et d'être à l'origine des menaces de mort reçues par ce dernier contre sa famille. Étant donné qu'il s'agit d'atteintes graves aux droits fondamentaux en Belgique, la LDH a décidé d'apporter son soutien aux plaignants et demande au gouvernement belge d'user dans ce dossier de son droit d'injonction positive.

Dans la mesure où il semble que les services de renseignement colombiens ne disposaient pas d'autorisation de la part de leurs homologues belges (ce qui devra être démontré…) pour agir sur le territoire belge, les plaignants demandent que la justice belge enquête, identifie et poursuive les responsables de ces délits. Ils souhaitent également que les autorités judiciaires et politiques belges protègent les victimes.

L'ARME DE LA CALOMNIE

Dans ce contexte, il y a également de quoi être particulièrement préoccupé par l'actuelle campagne de diffamation en Colombie contre le Cajar (le Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo, membre colombien de la FIDH) et la FIDH à travers, entre autres, la publication d'informations calomnieuses (notamment, sur des liens entre la FIDH, la guérilla et le trafic de drogue) sur le site internet de *Periodismo sin Fronteras*.

Autre sujet de préoccupation, la décision du président Santos de maintenir M. Felipe Muñoz à la direction du DAS, alors que c'est sous son autorité que, dans le cadre d'une campagne diffamatoire à l'encontre de la FIDH, le DAS avait livré l'année dernière une information, publiée dans la presse, qui présentait la Fédération comme faisant partie de la « diplomatie internationale des FARC ». De la même façon, M. Muñoz a accepté de poursuivre l'espionnage contre le secrétaire général de la FIDH ainsi que contre la Cour suprême de justice et des membres de l'opposition. Le Cajar a reçu dernièrement, d'une source digne de foi, une information concernant la possible préparation d'un attentat contre la vie d'un de ses membres. Selon la source, les services de renseignement militaires seraient impliqués.

Le nouveau président Santos a déclaré que, sous son mandat, personne ne serait persécuté ou stigmatisé en raison de ses idées politiques. Il reste à espérer que ces déclarations seront suivies d'effets et que l'engagement des défenseurs des droits humains contre l'impunité ne sera plus perçu comme une « guerre politique ou juridique ». ■